

Grenoble, le 4 décembre 2017

Plan d'action pour l'accès aux droits et contre le non recours



La Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble ont fait de l'accès aux droits un de leurs axes de travail prioritaires.

Afin de structurer l'action municipale, une démarche de concertation a été menée en lien avec l'ODENORE (Observatoire des Non-Recours aux Droits), qui a permis la réalisation d'un diagnostic complet et la création de groupes de travail thématiques. Cette démarche a mené à l'organisation d'un Forum de l'accès aux Droits des 16 et 17 février 2017.

Ouvert sur inscription aux associatifs, usagers, personnels des structures locales et institutions, professionnels de la thématique etc., le Forum a permis, à la suite des propositions et des débats, de rédiger un « Plan d'actions pour l'accès aux droits et contre le non-recours », que la Ville s'engage à déployer et à soutenir dans les prochaines années.

Ce plan est composé de **17 actions répondant à 9 axes de travail thématiques ou transversaux, avec la préoccupation de n'oublier aucun public et de se concentrer sur les problématiques les plus urgentes**, tout en gardant à l'esprit la capacité de la collectivité à tenir ses engagements.

[Retrouvez ici](#) les différentes actions, dont la mise en œuvre est en cours : l'équipe juriste mobile, la cellule jeunes majeurs, la plateforme [solidarites-grenoble](#), la caravane des droits, le coffre-fort numérique, etc.

Comptant sur vous pour relayer l'information

Cordialement

Service presse – 04 76 76 39 21